

APPEL À CANDIDATURE

Stage de formation à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI)

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Destinataires : Personnels enseignants titulaires du premier degré public de la Gironde

Pièce jointe : Fiche d'intention de candidature

Les candidats intéressés par cette formation devront faire part de leur intention de candidature, pour le **vendredi 07 décembre 2018 dernier délai**, à l'aide de la fiche jointe.

Dispositions réglementaires :

Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017

Tous ces textes sont disponibles sur Intranet (Rubrique les divisions, DRH1 Formation).

Recrutement de stagiaires pour les parcours suivants :

- Aide à dominante pédagogique
- Aide à dominante relationnelle

Conditions exigées des candidats à un stage CAPPEI, obligation morale :

Les personnels enseignants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à :

- **Suivre l'intégralité de la formation.** Après le 1^{er} novembre, les désistements doivent rester exceptionnels et être justifiés pour raison médicale.
- **Se présenter** l'année de la formation à l'examen du CAPPEI.
- **Rester 3 années sur le poste sur lequel il aura effectué sa formation, sans possibilité de participer au mouvement.**

Les professeurs des écoles titulaires d'un CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI conformément au décret n°2017-169 du 10 février 2017.

Déroulement de l'appel à candidature :

Les enseignants qui auront fait connaître leur intention de candidature (imprimé ci-joint) recevront en suivant, par voie postale, un dossier leur permettant de mettre en forme cette candidature (lettre de motivation notamment). Il sera à retourner par voie hiérarchique.

L'inspecteur de circonscription rédigera un avis détaillé sur chaque candidature et sera chargé de le retourner au service DIPER1, dans les délais qui seront indiqués sur ce dossier.

Une réunion d'information à l'attention des candidats se déroulera le **mercredi 23 janvier après-midi**, à la DSDEN.
Les candidats recevront la confirmation de cette date dans le courrier qui accompagnera le dossier, sous forme d'invitation.

Commissions d'entretien :

Chaque candidat sera reçu devant une commission d'entretien, composée d'un IEN ASH et d'un IEN de circonscription, à la DSDEN de la Gironde, **entre le 28 janvier et le 14 février 2019**.

Lors de cet entretien, les candidats seront évalués sur les points suivants : Compétences didactiques et pédagogiques (principalement sur le champ des apprentissages fondamentaux), connaissance du cadre institutionnel de l'école inclusive, connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers ou expérience professionnelle dans ce domaine, capacité à s'engager dans la formation et dans les missions d'enseignement spécialisé, motivation du candidat.

Lieu de la formation :

Pour le parcours « **Aide à dominante pédagogique** », la formation est susceptible de se dérouler à l'ESPE de Niort à raison de 3 sessions de 3 jours et à l'ESPE d'Aquitaine, antenne de Bordeaux-Caudéran le reste du temps.

Pour le parcours « **Aide à dominante relationnelle** », la formation a lieu à l'ESPE d'Aquitaine, antenne de Bordeaux-Caudéran.

Lieu de stage :

Les affectations se feront sur des postes vacants correspondant à la formation suivie.

Un engagement moral vous sera demandé lors du renseignement de dossier, conformément aux éléments détaillés ci-dessus.

Nombre de départ :

Le nombre de départ en formation et l'affectation sur le lieu de stage seront définis par le directeur académique, lors de la commission administrative paritaire départementale prévue (CAPD), prévue fin mars 2019.

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, DSDEN de la Gironde



François Coux